

Propositions aux points 7.1.1 et 7.1.2 soumises à l'assemblée générale du 17 janvier 2023

Point 7.1.1 Table centrale

Considérant que l'offre patronale de table centrale présentée le 15 décembre 2022 ne répond pas aux propositions formulées dans le dépôt syndical du Front commun ;

Considérant les éléments d'analyse fournis par les représentants du Front commun et présentés en assemblée ;

Considérant la tenue d'un CCSPP le mercredi 18 janvier 2023 et un Regroupement cégep où seront présentes vos représentantes ;

Il est proposé par le comité exécutif

Que le SPPCM rejette le dépôt patronal du gouvernement qui, plutôt que d'assurer l'avenir des services publics en offrant des salaires et des conditions intéressantes, propose d'appauvrir les travailleurs-euses qui portent à bout de bras le réseau public.

Point 7.1.2 Table sectorielle

Considérant que l'offre patronale sectorielle présentée le 16 décembre 2022 ne répond pas aux propositions formulées dans le dépôt syndical de l'ASPPC ;

Considérant que l'ASPPC a rejeté le dépôt patronal sectoriel du CPNC le 19 décembre en réunion extraordinaire ;

Considérant les éléments d'analyse préparés par le comité de négociation de l'Alliance et présentés en assemblée ;

Il est proposé par le comité exécutif

Que le SPPCM rejette le dépôt patronal sectoriel du CPNC, qui démontre une véritable déconnexion quant aux préoccupations propres aux enseignants-es de cégep et qui propose des pistes menant à une détérioration de nos conditions de travail, des conditions d'études des étudiants-es et de la vitalité du réseau collégial.